



Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 13 Novembre 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY - CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS -
MM. FICHOT - GAUDRAY – PASCAL - PION.

Arrivée de Monsieur Gaudray à 20 h 53

Absents excusés : M. REGNAULT pouvoir dûment établi à M. FICHOT.
M. STAPHANE pouvoir dûment établi à M. GONNOT.

Absent : M. PENNETIER

Désignation du secrétaire de séance : Corinne BAILLY

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 02/10/2012

Monsieur Gonnot propose de rajouter en point n°1 la validation de la convention de déploiement de la fourrière municipale de Chalon-sur-Saône sur la zone Saôneor.

1. Convention déploiement de la fourrière municipale de Chalon-sur-Saône sur la zone Saôneor

La Zone Industrielle Saôneor est implantée sur le territoire de plusieurs communes dont principalement celle de Fragnes et elle présente également la caractéristique d'être sous la double compétence : Police Nationale pour Chalon-sur-Saône et Champforgeuil et Gendarmerie Nationale pour Fragnes.

Face à la nécessité de faire respecter la réglementation en matière de stationnement et les dispositions du Code de la Route sur la partie fragnoise de la Zone Industrielle

Saôneor, il est proposé de demander à la Ville de Chalon-sur-Saône le déploiement de la fourrière municipale sur les voiries situées sur la Zone Intercommunale de la Commune de Fragnes.

Ce déploiement s'effectue par la signature d'une convention de prestation à titre gratuit pour permettre à tout Officier de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale d'immobiliser et de mettre en fourrière des véhicules en infraction au Code de la Route en faisant appel à la fourrière automobile municipale de Chalon-sur-Saône.

La fourrière automobile municipale de Chalon-sur-Saône, conformément à son Règlement Intérieur en date du 14 septembre 2011, reçoit tous les véhicules en infraction, en vertu des articles L325-1 et suivants et R.326-1 et suivants du Code de la Route sur le territoire de la Ville de Chalon-sur-Saône et reçoit également les véhicules en infraction des communes membres du CISPD de Chalon Val de Bourgogne ayant signé une convention avec la Ville.

Le Conseil Municipal, vu le rapport exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de déploiement, à titre gratuit avec la Commune de Chalon-sur-Saône, auxquels est annexé le Règlement Intérieur de la fourrière automobile pour l'enlèvement, le transport et la garde des véhicules en infraction sur la partie de la Zone Industrielle Saôneor implanté sur le territoire de la Ville de Fragnes.

2. Révision des tarifs de la Halte-Nautique et de la Porte Verte

Arrivée de Monsieur Alain Gaudray.

Dominique Fichot propose de réviser les tarifs de la halte-nautique et de la porte verte comme suit :

BATEAUX					
Eau/EDF inclus	Stationnement à la Nuitée				
	Jusqu'à 14.99 m	de 15 m à 19.99 m	de 20 m à 29.99 m	sup. à 30 m	Hôtel
	7 €	8.50 €	18 €	26 €	33 €
	Stationnement Mensuel				
	120 € / Mois				
	Electricité : 13 € les 100 Kwh				
Taxe de séjour à partir de 13 ans : 0.20 € / personne / nuitée					
SERVICES « Porte Verte »					
	Douches 1.50 €	Lave-Linge (lessive incluse) 5.50 €	Sèche-Linge 3.30 €		
	Jetons lavage vélos 1 € le jeton 10 € les 11 jetons				
LOCATION de VELOS					
	Vélo Adulte	Sacoche de selle	Remorque	Barre de vélo	
1 h	5 €				
½ journée	10 €	3 €	10 €	3 €	
1 journée	15 €	5 €	15 €	5 €	
2 journées	30 €				
4 journées	45 €				
1 semaine	75 €				
Réparation pneus	Rustine		Chambre à air		
	5 €		6 €		

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3. Tarifs location de salle

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3% des tarifs de location de salle au 1^{er} janvier 2013 :

COMMUNE de FRAGNES											
TARIFS LOCATION des SALLES au 1er Janvier 2013											
SALLES du BICENTENAIRE						SALLE des LAURIERS (30 pers.)			CENTRE de LOISIRS		
PETITE SALLE (60 pers.)			GRANDE SALLE (250 pers.)								
HABITANTS de FRAGNES et de LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES et de LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES et de LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES		
Petite Salle sans cuisine			Grande Salle + Bar - sans cuisine			1 soirée en semaine			Vin d'honneur en soirée		
	66 €	13 €	1 jour	240 €	48 €		35 €	7 €			
Petite Salle + Cuisine			Grande Salle + Bar + Cuisine + Vaisselle			Week-End					
1 jour	121 €	24 €	2 jours	287 €	57 €				Tarif : 34 € Arrhes 20% = 7 €		
2 jours	151 €	30 €	1 jours	278 €	56 €		87 €	18 €			
3 jours	199 €	40 €	2 jour	351 €	70 €						
			3 jours	398 €	80 €						
HABITANTS EXTERIEURS			HABITANTS EXTERIEURS								
Petite Salle + Cuisine			Grande Salle + Bar - Sans Cuisine								
1 jour	187 €	37 €	1 jour	492 €	98 €						
2 jours	217 €	43 €	Grande Salle + Bar + Cuisine + Vaisselle								
3 jours	269 €	54 €	1 jour	610 €	122 €						
			2 jours	802 €	160 €						
			3 jours	936 €	187 €						
CHAUFFAGE			CHAUFFAGE								
Par jour	25 €		Par jour	44 €							
Week-End	48 €		Week-End	90 €							
Caution 400 €**			Caution 600 €**			Caution 200 €**			Caution 155 €**		
Réservation des salles 1 an à l'avance avec priorité aux Associations communales et aux Habitants de Fragnes											

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité

4. Indemnités receveur municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur JOBARD Pascal du 1^{er} janvier au 30 avril 2012 et à Madame QUETTIER Fabienne à compter du 1^{er} mai 2012.
- de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Cette délibération sera valable pour la durée complète du mandat ou jusqu'au changement de comptable.

5. Subventions aux associations

D. Fichot soumet aux membres du conseil municipal les demandes de gratuité de salle des associations communales :

- Club de football SVLF pour sa soirée Poker du 13/04/2013
- Don du sang (en partenariat avec le club Cyclo) pour sa soirée Jeux du 09/02/2013

Les deux gratuités de salle sont adoptées à 11 voix pour et 1 abstention.

6. Bilan de fonctionnement des services périscolaires

A. Dechaume rappelle au conseil les réunions mensuelles organisées avec le personnel de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire.

Elle donne lecture des derniers compte-rendus et notamment des problématiques de discipline avec la classe de CM2. Une intervention du Maire auprès des élèves a d'ailleurs été nécessaire et un changement dans le mode fonctionnement a depuis été mis en place.

Les classes de CP et CE1 prennent maintenant leur repas avec les petits de maternelle au 1^{er} service et les CM2 mangent avec les classes de CE2 et CM1 au deuxième service.

D'autre part, le personnel souhaiterait qu'un exercice d'évacuation alerte incendie soit organisé comme à l'école une fois par an. Il sera demandé à Alain Mathey, en sa qualité d'ACMO, de mettre en place cet exercice.

7. Bilan des manifestations

Agnès Dechaume fait le bilan des manifestations passées notamment la soirée Rock. Le retour a été plutôt positif même si le manque de bénévoles s'est fait sentir. Seuls deux élus étaient présents à cette manifestation et la gestion en a été plus difficile.

8. Projet de réaménagement du centre de loisirs, de la garderie et de la cantine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire du réaménagement du centre de loisirs, de la garderie et de la cantine réalisé par M. Bougeault, architecte.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu dont une avec le personnel utilisateur qui a fait part de ses besoins spécifiques dans les nouveaux locaux.

Malgré quelques remarques sur la configuration du nouveau bâtiment et les questions relatives à l'entretien des nouveaux aménagements, les membres du conseil se montrent plutôt satisfaits du projet présenté.

Une nouvelle réunion est programmée et les observations émises seront communiquées à l'architecte.

9. Halte Nautique

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du projet d'extension et d'aménagement de la halte-nautique. Une consultation d'architecte a été lancée. Trois candidats ont déposé un dossier et seront auditionnés le 16 Novembre prochain.

Une réunion doit être programmée cette fin d'année avec les élus du grand chalon en charge du tourisme pour évoquer les possibilités de financement.

10. Bilan C.O.P.

COP Sport : D. Fichot

Rien de nouveau – Visite du Stade Léo Lagrange

COP Eau et Assainissement « Convergence tarifaire » : L. Pascal

Evolution des tarifs suite à la reprise de compétence pour la commune :

Tarifs 2012 : 4.01 € /m³ Tarifs 2019 : 4.66 €/m³

2013 : +1.66 %

Moyenne nationale : 3.92 €/m³

COP Action Sociale : A. Gaudray

Bilan de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles sur 11 mois : 50% de fermeture

Epicerie Sociale et Micro-Crédit : Constat du manque d'information dans les communes membres. Suite à la demande des élus, une réunion (COT) est programmée le 16 Novembre avec les techniciens.

11. Questions diverses

D. Fichot

Bilan de la soirée avec les commerçants : Demande unanime de panneaux de signalisation pour indiquer la présence de commerces sur la commune. Les commerçants sont prêts à prendre en charge ces équipements.

CCAS – A. GAUDRAY

Travaux accessibilité à l'école maternelle : 3 plans inclinés permettant le passage de fauteuils roulants ont été réalisés par le service technique pendant les vacances de la Toussaint.

Augmentation du nombre de demandeurs emploi de 32 à 52 personnes sur 14 mois.

Collecte Banque Alimentaire : Dates 23 et 24/11/2012

Manque de membres bénévoles. Un appel est fait auprès des membres du conseil.

Colis des anciens : Suite à la dégustation des colis le 08/11, le prestataire Eymet Village a été sélectionné. 62 colis seront distribués le 15/12 avec les jeunes de la Maison des Jeunes.

Spectacle de Noël des écoles : programmé le 18/12 à la salle du bicentenaire

La séance est levée à 23h05.